

# La prévention des risques psychosociaux au travail

Véronique Crutzen, Directrice générale a.i.  
Direction générale Humanisation du travail

Colloque du Conseil Supérieur de la Santé

12/12/2019

# BIEN-ETRE AU TRAVAIL

Sécurité au travail

Santé au travail

Aspects  
psychosociaux  
du travail

Hygiène au travail

Ergonomie

Embellissement  
des lieux de  
travail

Environnement

- Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs -  
Chapitre Vbis: Prévention des RPS au travail
- Le titre 3 relatif à la prévention des risques psychosociaux au travail, du livre I<sup>er</sup> du code du bien-être au travail

# Les risques psychosociaux (RPS)

- Probabilité pour un ou plusieurs travailleurs

- Dommages psychiques

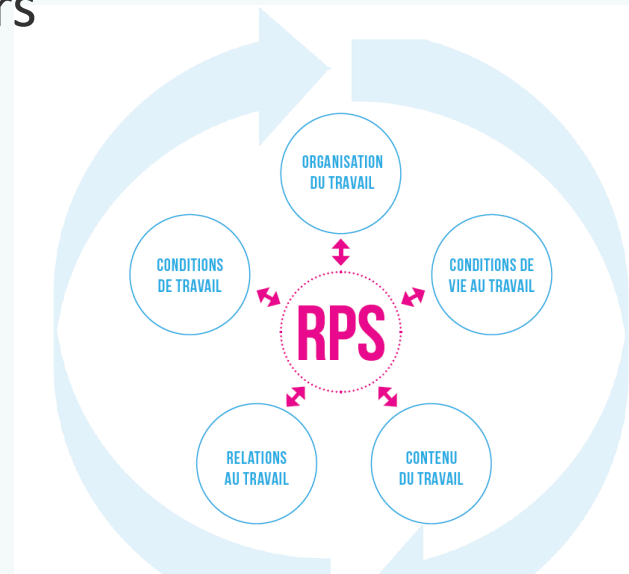
Pouvant s'accompagner d'un dommage physique

- Exposition à des composantes de (5T):

- organisation du travail,
- contenu du travail,
- conditions de travail,
- conditions de vie au travail,
- relations interpersonnelles au travail

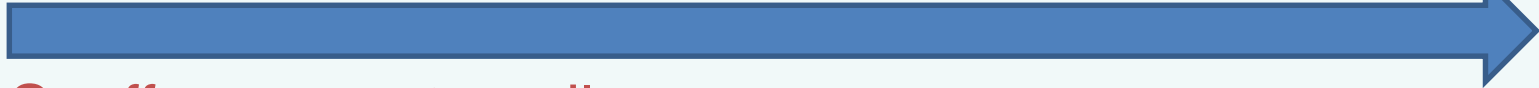
> qui comportent objectivement un danger

> sur lesquelles l'employeur a un impact



# Les RPS sont principalement connus par leurs manifestations

Risques psychosociaux



Souffrance au travail

Stress

Burnout

Conflit

Harcèlement

Violence

Suicide

# Le burn-out et les RPS

- Facteurs situationnels

- Caractéristiques propres au travail

- Contraintes de l'environnement du travail: charge de travail, conflits de rôles, pression temporelle,...
- Ressources: support social, sentiment de contrôle, autonomie

- Caractéristiques liées à la profession

Secteurs du service et éducation → tous secteurs de travail

- Facteurs individuels

Les caractéristiques de l'environnement de travail sont davantage liées au burnout que les caractéristiques individuelles comme la personnalité ou des variables démographiques

Mais, influence de l'âge, statut, niveau d'éducation, profil de personnalité, attitude envers le travail

# D'un point de vue légal

**Art. 3.-** Lors de l'analyse des risques réalisée conformément à l'article 1.2-6 du code du bien-être, **l'employeur identifie notamment les situations qui peuvent engendrer des risques psychosociaux au travail.**

Il tient compte notamment des **situations qui peuvent mener au stress ou au burnout occasionnés par le travail ou à un dommage à la santé découlant de conflits liés au travail ou de violence ou de harcèlement moral ou sexuel au travail.**

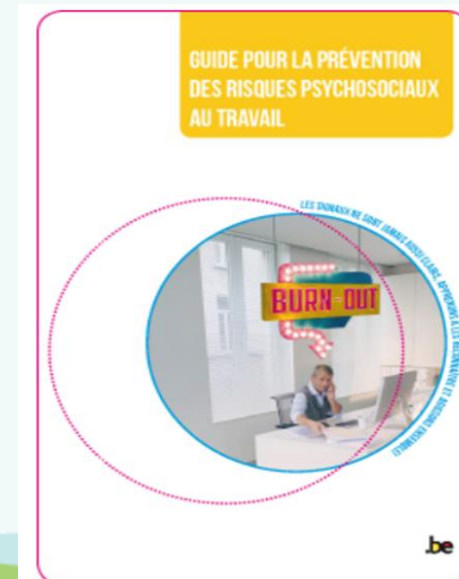
Il détermine et évalue les risques psychosociaux au travail en tenant compte des dangers liés aux composantes de l'organisation du travail, du contenu du travail, des conditions de travail, des conditions de vie au travail et des relations interpersonnelles au travail.

# D'un point de vue légal

1. **Priorité à la prévention a priori:** Analyse des risques (AR) générale dont les RPS
2. **Prévention a posteriori:** AR d'une situation de travail spécifique collective (vise par exemple un service en particulier ou un type de fonction) *permet de régler les problème collectif sans que les travailleurs individuellement doivent déposer une demande formelle*
3. **Evaluation des mesures de prévention:** au moins une fois par an pour les RPS
4. **Demandes d'interventions psychosociales:**
  - Informelles ou formelles
  - Procédures à l'initiative de travailleurs individuels
5. **Retour au travail**
  - Politique interne
  - Trajets individuels

# Guide pour la prévention des RPS

- **Pour qui?** les employeurs, les représentants des travailleurs, les membres de la ligne hiérarchique, les GRH, les conseillers en prévention
- **Objectif:** aider les organisations et les entreprises (y compris les PME et les très petites entreprises), à mettre en place une démarche de prévention des risques psychosociaux qui s'intègre dans une politique globale de gestion des risques professionnels et dans le dialogue social.
  - **Les RPS, qqe chiffres**
  - **Les RPS, c'est quoi?**
  - **La prévention des RPS**
  - **Les acteurs**
  - **Les outils**





ÉTAPE 1: EXPLORER



ÉTAPE 2: RÉALISER L'ANALYSE DES RISQUES



ÉTAPE 3: ÉLABORER UN PLAN D'ACTION



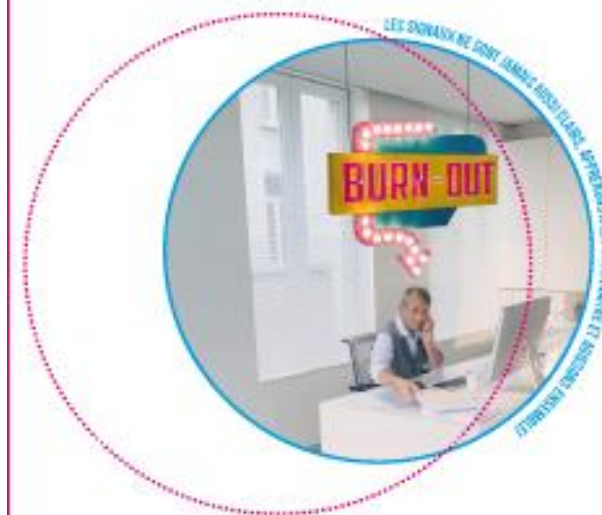
ÉTAPE 4: METTRE EN ŒUVRE LE PLAN



ÉTAPE 5: ÉVALUER LE PLAN D'ACTION



GUIDE POUR LA PRÉVENTION  
DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX  
AU TRAVAIL



be



# Les acteurs

- **L'employeur:** responsable de la politique du bien-être dans son entreprise
- **Les membres de la ligne hiérarchique:** exécution de la politique du bien-être
- **Le travailleur:** prend soin de sa sécurité et sa santé et de celle des autres
- **Le comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT)/la délégation syndicale:** avis et propositions
- **Le service de prévention et de protection au travail:** assistance de l'employeur et des travailleurs
  - Conseiller en prévention (CP) 'généraliste' - CP médecin du travail (CPMT) – CP aspects psychosociaux (CPAP)
  - Personne de confiance (PC)

# La personne de confiance (PC)

- PAS obligatoire
  - Interne
  - ou externe
- Compétences- connaissances: 5 jours de formation minimum + recyclage
- Incompatibilités: CPMT, syndicat, personnel de direction
- Phase informelle de la procédure interne (demande d'intervention psychosociale)
- Recherche de solution via:
  - Entretiens
  - Conciliation
  - Intervention

# Le conseiller en prévention aspects psychosociaux (CPAP)

- Expert (master complémentaire)
- Aide l'employeur et le travailleur pour:
  - **analyser les risques psychosociaux**
  - **élaborer les procédures internes (phases informelle/formelle)**
- Protection contre le licenciement et l'écartement (*pour soutenir son indépendance*)
- Service de prévention et de protection au travail (interne ou externe)
- Incompatibilités : CPMT – personnel de direction
- Tenu au secret professionnel
- Traite les demandes d'intervention psychosociales formelles et informelles en matière de risques psychosociaux au travail : violence, harcèlement, stress, burnout, conflits, ...

# Le médecin du travail (CPMT)

- Confronté aux RPS dans sa pratique professionnelle (travailleurs soumis, consultation spontanée, visite de pré-reprise...)
- Information au travailleur examiné dont la santé est altérée par les RPS
  - Information sur la procédure interne
  - Information directe du CP aspects psychosociaux avec l'accord du travailleur
- Dans le cadre de l'évaluation des mesures de prévention relatives aux RPS: transmission des éléments utiles découlant de sa pratique à l'employeur et au CPAP (1 fois/an)
- Echange d'informations entre CP-CPMT et PC réglé par la législation
- Rôle central dans les trajets de retour au travail

# Les moyens d'action

## Demandes d'intervention psychosociale:

- Informelle: Recherche d'une solution par le demandeur et le CPAP ou la PC
  - Entretiens
  - Conciliation
  - Intervention auprès d'un tiers
- Formelle: Demande à l'employeur de prendre des mesures de prévention
  - Via le CPAP
  - Collective
  - Individuelle
    - Pour RPS
    - Pour violence, harcèlement moral ou sexuel

# Les moyens d'action

## Retour au travail

- Via le CP médecin du travail
- Parcours de retour au travail
  - Travail adapté
  - Autre travail
  - Formation
- Politique interne

<http://www.emploi.belgique.be/defaultTab.aspx?id=45586>

<https://www.jeveuxreprendre.be/>

# En conclusion

## Agir sur les conditions de travail !

- D'un point de vue collectif: faire du burn-out une opportunité
- Agir sur les demandes de l'environnement de travail : les 5T
- Favoriser des organisations du travail bienveillantes et performantes
- Reconnaissance → formation des managers de proximité
- Analyser les risques:
  - A priori: analyse des risques « générale » et globale
  - A posteriori: analyse d'une situation de travail spécifique
- Procédures internes
  - informelles
  - formelles
- Politique interne de retour au travail



# Plus d'informations

- Outils: détection précoce du burn-out, analyse des risques, interventions, ...
- Recherches: prévalence du BO, bonnes pratiques, ...
- Publications: guides pratiques

[www.beswic.be](http://www.beswic.be)

- Règlementation: RPS, surveillance de la santé

[www.emploi.belgique.be](http://www.emploi.belgique.be)

Sur ce que la DG Humanisation du travail fait

<https://www.youtube.com/watch?v=5003sDnhPRw>





BeSWIC est consacré à la prévention des risques professionnels, à la sécurité et à la protection de la santé au travail.

[Lire plus](#)

Sous la loupe

- Agents physiques
- Retour au travail
- Produits dangereux
- Troubles musculosquelettiques (TMS)
- Accidents du travail
- Ergonomie
- Risques psychosociaux (RPS)
- Équipements de protection





- **Connaître les structures et les principes de la prévention du bien-être au travail**
  - E-learning: 5 modules de 20 min
- **Vidéo de 20 min pour en savoir plus sur la prévention des RPS**

The screenshot shows the user interface of the 'Bien-être au travail (SPF Emploi)' platform. At the top, there is a navigation bar with 'Mijn opleidingen', 'Open opleidingen', and 'Communities'. Below this, a sidebar on the left contains sections for 'AVANCEMENT', 'ACTIVITEITEN', 'MIJN PROFIEL', and 'MIJN OPLEIDINGEN'. The main content area is titled 'Bien-être au travail (SPF Emploi)' and features a 'Bienvenue' message. Below the message, there are five interactive modules, each with a 'New Activity' badge: 'Introduction à la réglementation', 'Santé au travail', 'Sécurité au travail', 'Troubles musculo-squelettiques', and 'Risques psychosociaux'.

The screenshot shows a YouTube video player. The video title is 'Les risques psychosociaux au travail'. The video has 4136 views and was uploaded on 23 mai 2018. The video player shows a night view of a modern building with many lit windows. The video progress bar indicates 0:10 / 19:01. Below the video, there are options to like (24), dislike (0), share (PARTAGER), and subscribe (ENREGISTRER). The channel name is 'SPF Emploi FOD Werkgelegenheid' with 114 abonnés. A red 'S'ABONNER' button is visible in the bottom right corner.